



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences  
et de l'environnement

# Géographie

Plan d'études

En vue de l'obtention d'une attestation d'acquisition de 60  
crédits d'études en géographie, de niveau Baccalauréat  
universitaire (BSc)

---

Faculté des géosciences et de l'environnement  
Université de Lausanne

Entrée en vigueur | 21 septembre 2021



Faculté des géosciences et de l'environnement | [www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse)

# Plan d'études

## 2021-2022

### Géographie, 60 crédits ECTS de niveau BSc

Dans le présent document, la désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Ce plan d'étude s'adresse à tout étudiant souhaitant obtenir une attestation d'acquisition de crédits d'études au sens de l'article 63 du Règlement de la Faculté des géosciences et de l'environnement. Le cursus de 60 crédits ECTS est réparti en deux parties.

La première partie (année 1) est propédeutique et compte 18 crédits ECTS.

La seconde partie (années 2 et 3) compte 42 crédits ECTS. Elle est répartie en un module de géographie physique de 12 crédits ECTS, un module de géographie humaine de 18 crédits ECTS et un module de cours à choix de 12 crédits ECTS.

Le Règlement du programme de « Géographie » en vue de l'obtention d'une attestation d'acquisition de 60 crédits ECTS d'études de géographie de niveau Baccalauréat universitaire décrit les conditions de réussite du Plan d'études.

#### Notes techniques pour la lecture du Plan d'études

Ce Plan d'études peut être téléchargé depuis

> [www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse) > Accès étudiants > Règlements et plans d'études

#### 1. Activités pédagogiques : C, S, E, TP et T

Les activités pédagogiques (i.e. types d'enseignement) sont précisées comme suit :

- **C** : Cours
- **S** : Séminaires
- **E** : Exercices
- **TP** : Travaux pratiques
- **T** : Activités de terrain – camps, excursions

#### 2. Pré-requis :

Les excursions liées à des enseignements particuliers exigent d'avoir suivi l'enseignement en question pour y participer.

#### 3. Évaluation :

L'évaluation peut se faire sous la forme d'un examen écrit, oral, ou d'une validation (*travail pratique, contrôle continu, séminaire, exposé oral, travail individuel, etc. fourni dans le cadre des études*).

Les examens écrits et oraux ont lieu durant les sessions d'examens.

Les validations (contrôle continu, travail personnel, séminaire, exposé oral, travail pratique de laboratoire, travail informatique ou de terrain) ont lieu *durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements suivis* ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre. Les étudiants sont priés de se conformer aux directives des enseignants pour ces validations.

Les modalités d'évaluation sont précisées comme suit :

- **Ecrite** : examen écrit, d'une durée de 1 à 4 heures ;
- **Orale** : examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ;
- **Validation** : avec ou sans note (acquis / non acquis), peut prendre la forme suivante :
  - Pratique : travail individuel ou de groupe = exposé ; rapport ; travail pratique de laboratoire ou de terrain, etc.
  - CCI: contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours. Un retour est proposé aux étudiants après chaque évaluation.

Un enseignement peut être évalué au moyen de deux modalités d'évaluation (par exemple : Ecrite et Pratique).

#### 4. Offre de cours et allocation horaire

La liste et l'horaire des cours sont disponibles à l'adresse :

> [www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse) > Accès étudiants > Cours et horaires

Les allocations horaires indiquées pour une activité pédagogique impliquent que l'étudiant suit et s'inscrit à l'ensemble de la prestation (exemple : 14C 16T est un tout et signifie 14 heures de cours ET 16 heures de terrain).

### 1. Partie propédeutique (année 1)

Pour se présenter en seconde partie, l'étudiant doit avoir obtenu les 18 crédits du module d'enseignements de base.

Module 1 - Cours de base (18 ECTS)						
Enseignements	Obligatoire	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie : milieu, espace, territoire	*	J. Salomon Cavin (coord.) S. Lane G. Mariéthoz M. Stock	39C 13TP, 4 tutorats		CCi Ecrité (2h)	6
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre		F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Ecrité (2h)	6
Démographie et genre de vie		C. Mager		26C 13TP	Pratique Ecrité (3h)	6
La pensée géographique		P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrité (2h)	6
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>						<b>24</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>						<b>18</b>

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.

### 2. Seconde partie (années 2 et 3)

Module 2 - Cours en géographie physique (12 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Climatologie	J.-M. Fallot	52C		Ecrité (2h)	6
Hydrologie	M. Milano		16C 10E	Ecrité (2h)	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie ou Analyses en géographie physique)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Analyses en géographie physique	E. Reynard		26TP	Pratique	3
Géomorphologie	E. Reynard	16C 10TP		Ecrité (2h)	3
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>					<b>18</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>					<b>12</b>

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.

Module 3 - Cours en géographie humaine (18 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie sociale	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrité (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrité (2h)	6
Géographie économique	C. Mager (resp.) NN	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat (coord.) E. Ravalet		26C	Pratique Ecrité (2h)	3
Aménagement du territoire	J. Salomon Cavin (resp.) J. Ruegg		26C 13S	Ecrité (2h)	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrité (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Ecrité (2h)	3

Total des crédits offerts pour ce module				30
Total des crédits exigés pour ce module				18

*L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.*

<b>Module 4 - Cours à choix (12 ECTS) *</b>					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géomorphologie	E. Reynard	16C 10TP		Ecrite (2h)	3
Climatologie	J.-M. Fallot	52C		Ecrite (3h)	6
Hydrologie	M. Milano		16C 10E	Ecrite (2h)	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie ou Analyses en géographie physique)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre	F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Ecrite (2h)	6
Démographie et genre de vie	C. Mager		26C 13TP	Pratique Ecrite (3h)	6
La pensée géographique	P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrite (2h)	6
Géographie sociale	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrite (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrite (2h)	6
Géographie économique	C. Mager (resp.) NN	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat (coord.) E. Ravalet		26C	Pratique Ecrite (2h)	3
Aménagement du territoire	J. Salomon Cavin (resp.) J. Ruegg		26C 13S	Ecrite (2h)	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrite (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Ecrite (2h)	3
Cartographie et SIG	C. Kaiser	26C		CCi	3
Analyses en géographie physique	E. Reynard		26TP	Pratique	3
Tourisme : économie, société, espaces	M. Stock (coord.) C. Clivaz L. Kébir	26 CS		Pratique	3
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>					<b>72</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>					<b>12</b>

\* L'étudiant choisira d'autres cours que ceux déjà suivis dans les modules 1, 2 et 3. *L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.*

\* \* \*

Conseil de Faculté du 15 avril 2021

  
Frédéric Herman  
Doyen

## Addenda

### INFORMATION IMPORTANTE

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.).
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Mesure adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 25 août 2021